



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Bulletin n°81
Information « coronavirus »
Point de situation du 17 août**

Depuis le dernier bulletin de vendredi 14 août, nous dénombrons

Saint-Martin :

SAINT-MARTIN						
Total des cas confirmés	Total des cas actifs	Hospitalisés	Confinés au domicile	Rapatriés	Guéris	Décédés
121	65	4	61	3	49	5 +1 résident Sint-Maarten

A Saint-Martin, nous dénombrons **12 nouveaux cas confirmés** par tests PCR en 3 jours, ce qui porte à **121 cas confirmés cumulés**. **49 personnes** sont déclarées guéries. Ainsi **65 personnes sont porteuses actives du virus** sur le territoire. Ce sont **2449 tests PCR** qui ont été réalisés au total à ce jour.

Nous déplorons le décès d'un homme de 51 ans, hospitalisé au Centre Hospitalier Louis Constant Fleming. Deux personnes sont en réanimation au CHUG et deux sont hospitalisés à Saint Martin.

Saint-Barthélemy :

SAINT-BARTHELEMY						
Total des cas confirmés	Total des cas actifs	Hospitalisés	Confinés au domicile	Rapatriés	Guéris	Décédés
16	7		7		9	0

A Saint-Barthélemy, nous dénombrons **3 nouveaux cas confirmés** par tests PCR en 3 jours, ce qui porte à **16 cas confirmés cumulés**. **9 personnes** sont déclarées guéries. Ainsi **7 personnes sont porteuses actives du virus** sur le territoire. Ce sont **1818 tests PCR** qui ont été réalisés au total à ce jour.

Il y a actuellement 5 personnes hospitalisées dans le service de la réanimation du CHUG. Il s'agit de 3 patients guadeloupéens et de 2 patients transférés de Saint-Martin.

La plateforme RIPOSTE COVID-19, en lien avec les partenaires de l'assurance maladie (CGSS) et santé publique France a reçu 552 appels sur la semaine passée.

Pour mener à bien l'activité de contact-tracing, il est essentiel que les personnes contactées communiquent le plus exhaustivement et rapidement possible les informations sur les cas contacts.

Dans le cadre privé ou professionnel, le respect des gestes barrières est également indispensable, ainsi que le port du masque lorsque la distanciation physique ne peut être assurée de façon permanente.

L'ARS rappelle qu'il faut vous protéger, vous protégerez ainsi les autres !

Le virus ne prend pas de vacances ! Respectez les gestes barrières et portez votre masque car les personnes que vous côtoyez peuvent être porteuses du virus !

Il est primordial pour chacun de rester prudent et de respecter les mesures sanitaires, notamment le port de masque dans les lieux publics dès que la distanciation physique ne peut pas être respectée de manière permanente.

Outre les lieux où le port du masque est obligatoire, lorsqu'on s'interroge sur l'opportunité de le porter, il faut utiliser la règle ABCD :

- A : A risque (être ou côtoyer des personnes fragiles)
- B : Bondé (du monde à croiser)
- C : Clos (espace limité intérieur ou extérieur)
- D : Distance difficile à respecter

Si à l'une de ces questions, je réponds qu'il est difficile de respecter la distanciation physique, je mets le masque !

L'épidémie de COVID-19 ne doit pas nous faire oublier la dengue qui est toujours présente : Détruisons nos gîtes larvaires !

L'épidémie de COVID -19 ne doit pas nous faire oublier la dengue qui est toujours présente : détruisons nos gîtes larvaires !

Numéro d'information : 0 800 130 000

24h/24 - 7j/7

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Retrouvez

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade